



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle  
-----

Évry, le 6 décembre 2013

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Contrats aidés (CUI-CAE) en Essonne

---

Les emplois d'avenir créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 s'inscrivent dans le cadre juridique du CUI<sup>1</sup> et sont conclus sous la forme d'un CUI-CAE (employeurs du secteur non-marchand) ou d'un CUI-CIE<sup>2</sup> (employeurs du secteur marchand).

En Essonne, dans le cadre des contrats aidés (CUI-CAE), de nouvelles dispositions ont été prises par arrêté préfectoral, à compter du 15 novembre 2013, pour apporter un soutien renforcé aux employeurs du secteur non marchand en faveur de l'emploi en Île-de-France. Il s'agit d'une augmentation de l'aide de l'État aux recrutements en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) qui permet de donner une incitation supplémentaire pour accélérer les projets d'embauche sous CUI-CAE.

Ainsi, cet arrêté augmente de +15% la subvention directe de l'État pour l'apporter à un taux de 95% du SMIC brut pour les publics prioritaires suivants :

- Seniors de plus de 50 ans,
- Demandeurs d'emploi de longue durée (Inscription depuis plus d'un an),
- Travailleurs handicapés de + 30 ans,
- Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapés (AAH),
- Bénéficiaires de l'allocation de Solidarité Spécifique (ASS),
- Personnes placées sous-main de justice.

L'exonération des charges sociales de ces contrats est également maintenue.

Cette augmentation de l'aide aux employeurs, vient compléter les dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes (emplois d'avenir, contrats de génération, emplois francs notamment) dont les modalités de prise en charge restent inchangées

---

<sup>1</sup> CUI : contrat unique d'insertion

<sup>2</sup> CIE : contrat initiative emploi

#### Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
. 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)  
- Marie-José DACHE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [marie-jose.dache@essonne.gouv.fr](mailto:marie-jose.dache@essonne.gouv.fr)